

## Règlement Tournoi Loisir Double Mixte Adultes Le Bignon Dimanche 15 mai 2011

Toute inscription au tournoi entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

### ARTICLE 1 : EQUIPES

Les équipes constituées doivent impérativement être mixtes. Un seul des deux joueurs pourra être un joueur licencié expérimenté. L'âge minimum est de 16 ans. Un des deux joueurs doit être majeur.

### ARTICLE 2 : LICENCE

Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés ou non. Cependant, les joueurs non licenciés ne sont couverts par aucune assurance et ne pourront donc prétendre à aucune garantie en cas d'accident durant le tournoi.

### ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 30 avril 2011 auprès de Romuald au 02 40 78 18 53 ou [familleavoue@orange.fr](mailto:familleavoue@orange.fr)

### ARTICLE 4 : HORAIRES

Le début des matches est fixé à 09h00. Un accueil est prévu dès 8 heures 30. Les joueurs devront se rendre sur le terrain dès que la table de marque les appelle. Ils disposeront de 3 minutes d'échauffement maximum.

### ARTICLE 5 : VOLANTS

Les volants du tournoi sont fournis par l'organisation.

### ARTICLE 6 : TABLEAUX

Le principe des rencontres est basé sur la 'ronde suisse'.

Chaque match sera joué au meilleur des 3 sets. Les deux premiers sets seront remportés par l'équipe qui arrive à 15 points en premier, sans minimum d'écart de points avec l'équipe adverse. Le troisième set sera, le cas échéant, joué en 10 points, sans minimum d'écart avec l'équipe adverse.

Chaque match remporté compte pour 1 point. Un match perdu ne rapporte aucun point. Pour le classement final, les équipes arrivées à égalité de points seront départagées par, premièrement le set-average et, deuxièmement, le points-average.

### ARTICLE 7 : POINTS PARTICULIERS

Si le volant touche le plafond ou ses structures (panneaux de basket, câbles, lumière) :

- à l'engagement : le volant est remis une fois.
- au cours de l'échange : le volant est compté faute.

### ARTICLE 8 : ARBITRAGE

Pour tous les matchs : auto-arbitrage sauf pour la finale où un arbitre sera désigné par l'organisation.

### ARTICLE 9 : MODIFICATION

Dans l'intérêt du tournoi, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

### ARTICLE 10 : BOISSON

La consommation d'alcool est autorisée à la buvette uniquement ou pendant la pause déjeuner.